



Accompagnement méthodologique à l'élaboration et la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Mise à jour : Fév. 2024

Durée : 3 jours - 21 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP) pour construire le document unique
- Evaluer les risques professionnels de l'entreprise, les classer et mettre en œuvre les plans d'action
- Apprendre à rédiger et à mettre à jour le document d'évaluation des risques professionnels

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis spécifique

PARTICIPANTS

- Toute personne ayant à mettre en œuvre une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels
- Membres du CSE ou de la CSSCT

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée
- Evaluation des acquis tout au long de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Positionnement préalable oral ou écrit
- Evaluation formative tout au long de la formation
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles

MOYENS TECHNIQUES EN PRÉSENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur d'un tableau blanc et de paperboard

MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES À DISTANCE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom etc... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré
- Les participants reçoivent une invitation avec un lien de connexion
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition auprès de notre équipe par téléphone au 03 25 80 08 64 ou par mail à secretariat@feep-entreprises.fr

ORGANISATION

- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité

ACCESSIBILITÉ

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages

Programme de formation

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

Situer le contexte

- Situer le contexte
- Définitions et principes
- Bonnes pratiques et valeurs essentielles du réseau de prévention
- Rappel des cadres législatifs et réglementaires : Article L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail, Décret du 5 novembre 2001

Comprendre la démarche du DUERP

- Les principes généraux
- Les ressources internes et externes
- Les conditions nécessaires à la réussite

Préparer la démarche d'évaluation des risques

- Choix des auditeurs
- Informations à centraliser
- Choix de la méthodologie
- Découpage de l'entreprise en unité de travail
- Détermination de la planification
- Compréhension de l'organisation interne
- Détermination des unités de travail à auditer

Mettre en œuvre et formaliser l'évaluation des risques

- Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés en prenant en compte le travail réel
- Evaluer et hiérarchiser les risques identifiés en mettant en place une cotation
- Observer les tâches réellement effectuées aux postes de travail (dialogue avec les personnes qui occupent ce poste et les autres personnes susceptibles d'être concernées)
- Prendre en compte le vécu du personnel
- Analyser les derniers accidents du travail et maladies professionnelles
- Donner une valeur aux risques pour les classer
- Déterminer la gravité des dommages, la probabilité de leur occurrence et le nombre de salariés potentiellement exposé

- Savoir prendre en compte l'avis de la médecine du travail

Audit d'un poste de travail si possible

Etude des risques de l'entreprise

- Etude des risques de l'entreprise
- Risques de chute de plain-pied
- Risques de chute de hauteur
- Risques liés aux circulations internes
- Risques routiers
- Risques liés à l'activité physique
- Risques liés à la manutention mécanique
- Risques liés à la manutention manuelle
- Risques liés à certains produits
- Risques liés aux équipements de travail
- Risques liés au bruit
- Risques liés à l'éclairage, etc...

Mettre en place un plan d'action

- Synthèse du travail effectué
- Aider à la mise en place du Document Unique
- Elaboration du programme d'actions de prévention

Garantir la démarche du DUERP

- Gérer le Document Unique
- Informer le personnel de l'entreprise
- Suivre et mettre à jour les résultats du plan d'action
- Organiser le travail en limitant les risques
- Suivre les évolutions de l'entreprise
- Optimiser la démarche

Remarque : peut être réalisé en 2 jours +1 jour avec travaux à réaliser durant l'intersession

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

- Bilan, évaluation et synthèse de la formation

Contexte réglementaire : Art. R4121-1 du Code du travail

- Contexte réglementaire : Art. R4121-1 du Code du travail